Convocation Rupture conv

Par eve87

bonjour,

je suis en arrêt de travail pour maladie avec sorties autorisées (hors 9h-11h et 14h-16h). Je suis convoquée par mon employeur, dans une semaine à 10h pour l'entretien dans le cadre d'une rupture conventionnelle.
Est ce que je peux m'y rendre sachant que c'est pendant les heures de présence obligatoire au domicile ?
Est ce que ce cas fait partie des exceptions autorisées par la CPAM ?

Par Henriri

Hello !

Ne sont permis pendant les plages de présence obligatoire que les sorties pour soins ou examens médicaux (justificatifs). Arrangez avec votre employeur un RDV en dehors de vos plages de présence obligatoire chez vous...

Curiosités de ma part :
- Est-ce vous qui avez proposé une éventuelle Rupture Conventionnelle ?
- Si c'est une proposition d votre employeur envisagez-vous cette RC a priori ?
- Votre convocation à cet entretien mentionne-t-elle la possibilité de vous faire assister (code du travail art L1237-12) ?

A+

Par eve87

Merci pour votre éclaircissement.
oui, j'ai proposé la RC.
La convocation mentionne bien que je peux me faire assister.

Par Henriri

(suite)

Alors comme suggéré sollicitez un déplacement du RDV de telle manière que vous puissiez respecter votre obligation d'être chez vous par rapport à votre arrêt de travail. Votre employeur devrait comprendre...

A+